

# PROCES-VERBAL SEANCE DU Conseil Municipal du 19/07/2024

---

Présents : RAVET V. - MILLET D. – PITTION V. - PICHON H. - GUILLAUBEZ C. - VINCENT B. – NIOGRET C. - PARNALLAND E. - BUFFAUT C. – COLOMBET M. – CERQUEIRA C. FRATTER M. - BOURGEON A. – BARBERIS P. – KILIC D. – OZDEMIR Y. – PERDRIX T. – DE MATOS C. – BARBIER M. - MOREIRA J. - LADRE R.

Absents : C. ARMETTA – K. HASSOUN - J. PARIS-CADET A. - A. GROSSIORD

Procuration est donnée par C. BOURDONNAY à D. MILLET

Procuration est donnée par F. RHODET à M. FRATTER

Départ de Monsieur Claude BOURDONNAY à 19h

Secrétaire de Séance : M. COLOMBET

---

## **1. COMPTE RENDU DES DECISIONS DE MADAME LE MAIRE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Rapporteur : V. RAVET

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été conférée en date du 11/06/2020, elle a signé les documents suivants :

- > Reconduction du contrat de services au 01.10.2024 avec BERGER LEVRAULT, pour les échanges sécurisés d'un montant HT de 785.66 € / an.
- > Contrat de séjour temporaire à la Résidence Dallex-Allombert avec Mme JOUVENOT Maria à compter du 21/06/2024.
- > Contrat de séjour temporaire à la Résidence Dallex-Allombert avec M. ANTOINE Jean-Claude à compter du 06/07/2024.
  
- > Convention relative à la formation en milieu professionnel pour la période du 03/06/2024 au 21/06/2024 dans le cadre d'un BAC PRO « Accompagnement soins et services à la personne (ASSP) avec Mme ROUSSELLE Emmy à la Résidence MARPA Dallex-Allombert.
- > Convention relative aux périodes de formation en milieu professionnel des élèves engagés dans une formation diplômante de niveau 3 et 4 pour la période du 22/04/2024 au 03/05/2024 dans le cadre d'une 2<sup>nd</sup>e service aux personnes et aux territoires avec Mme NOUZANE Majda à la Résidence MARPA Dallex-Allombert.
- > Devis MOSAIC informatique (BELMONT-TRAMONET) pour changement du NAS Mairie sur serveur - pour un montant global de 574.80 € TTC.
  
- > Devis MOSAIC informatique (BELMONT-TRAMONET) concernant le renouvellement des licences ANTI-VIRUS de la Mairie pour un montant global de 556.80 € TTC.
  
- > Devis EUROVIA (ARBENT) pour campagne de voirie 2024
  - Rue du quart pour un montant de 1 742.16 € TTC.
  - 1<sup>ère</sup> partie rue de la Fontanelle pour un montant de 8 127.60 € TTC
  - reprise Réseau Télécom rue des Ecluses pour un montant de 3 210.00 € TTC
  
- > Devis SPIE BATIGNOLLES (VOGLANS 73) pour Application d'enrobés projetés par procédé GREMAIR sur l'impasse du bouchet pour un montant 6 360.00 € TTC
- > Devis SIGNAUX GIROD (CHARNAY LES MACON) pour achat de
  - Panneaux de rue - Chemin de la caserne pour un montant de 108.91 € TTC

- Panneau d'entrée de ville (suite sinistre du 02/03/2024 rue Castellion) pour un montant de 673.52 € TTC
- Devis MEMOGRAV-JOLLET (OYONNAX) pour remplacement d'une plaque funéraire gravée pour un montant de 412.95 € TTC
- Devis ALIA-GE (OYONNAX) pour complément relevé topo parcellaire de la toiture de l'école du pré des saules en vue de la rénovation Energétique, pour un montant de 1 056.00 € TTC
- Devis EDA (BELLIGNAT) pour achat d'une malle plastique pour l'École Maternelle des sources pour un montant de 90.50€ TTC.
- Devis M2B Telecom (OYONNAX) pour achat et pose de la vidéoprotection prévue en 2024, pour un montant de 23 274.25 € HT
- Devis AD RADIOCOMS GRENOBLE (MONTBONNOT-SAINT-MARTIN) pour achat de
  - Oreillette pour radio Police Municipale pour un montant de 159.67 € TTC
  - Logiciel pour caméras piéton pour la Police Municipale pour un montant de 897.60 € TTC
- Devis DOUBLET (AVELIN) pour remplacement pieds d'angle de chapiteau suite à sinistre pour un montant de 111.60 €
- Devis T-PSE TOTALENERGIES (OYONNAX) :
  - remplissage cuve gazole pour un montant de 1 550.08 €
  - cartouche de graisse service technique pour un montant de 134.26 € TTC
- Devis SARL TIHB (BELLIGNAT) pour remplacement de 2 câbles de la porte sectionnelle des Services Techniques Voirie pour un montant de 1 332.00 €
- IDEX ENERGIES (BOULOGNE BILLANCOURT Cedex) Contrat d'assistance Technique de type P2 (entretien préventif et dépannage) pour installations de chauffage, ECS et ventilation des bâtiments communaux EGLISE – BATIMENT POLICE MUNICIAPLE – GS Pré des Saules – GS Sources – LOCAL JUDO – MAIRIE – ESPACE SANTE – MAISON SAMBARDY – MARPA – RESTAU SCOLAIRE – SALLE DES FETES – SERVICES EV – VESTIAIRES FOOT, pour un montant total de 14 836.80 € TTC
- Cotisation SOCIETE DE TIR DES MONT DU BERTHIAND (IZERNORE) pour saison 2023/2024 de 350 € TTC.
- Renouvellement du Contrat de service de téléassistance de la Résidence Marpa Dallex-Allombert VITARIS (LE CREUSOT) pour la période du 01.09.2024 au 31.08.2027, au prix de 9€ TTC / mois / appartement et 6€ / mois / appartement pour les abonnements par carte SIM pour terminal GSM.
- Devis ZEFELEC (OYONNAX) pour Installation borne de recharge pour véhicule Electrique en MAIRIE pour un montant de 2 943.71 € TTC
- Devis HYPER BURO - MONTBARBON SAS (BOURG-EN-BRESSE) :
  - Achat chaise de bureau MAIRIE pour un montant de 112.68 € TTC
  - Achat de 2 aspirateurs (Maternelle Sources + Stock) pour un montant de 306.96 € TTC
- Devis BAUDIER Marc (OYONNAX) pour Animation Festivités Fête nationale du 14 juillet 2024 pour un montant de 300.00 € TTC
- Devis SEPRA (LA BENISSONS-DIEU) Cendriers urbains pour quartier du Pré des Saules pour un montant de 873.60 € TTC
- Devis BLONDEAU COMMUNICATION SA (OYONNAX) pour distribution le petit Renouillu n°27 pour un montant de 240 € TTC
- Devis BELTA (VALENCIENNES) Achat de cartouches imprimantes Mairie pour un montant de 66.72 € TTC
- Devis HENRI JULIEN (BETHUNE) Achat d'une cafetière MARPA pour un montant de 252.00 € TTC
- Devis SASP OYONNAX RUGBY (OYONNAX) 20 abonnements en-but sud pour un montant de 2 200 € € TTC
- Devis PEARSON (PARIS) Matériel complet de type WISC-V pour le RASED pour un montant de 2 267.94 € TTC
- Devis ECHOPPE (BORDEAUX) achat d'EPI et vêtements de travail 2024 pour les agents d'entretien pour un montant de 816.71 €
- Pharmacie DOUCELANCE (BELLIGNAT) pour réassort et complétude de la pharmacie du restaurant scolaire : 113.09 € TTC
- Devis LIBRAIRIE BUFFET (OYONNAX) pour achat de livres pour les CM2 (passage en 6<sup>ème</sup>) pour un montant de 607.81 € TTC
- Avenant n°1 BUREAU VERITAS CONSTRUCTION (CHAMPAGNE AU MONT D'OR) pour complément de prestation dans le cadre du réaménagement du centre social Jacques Prévert pour un montant de 1 128.00 € TTC
- Devis AINTEGRA (MONTAGNAT) Maitrise d'œuvre – quartier Jules Vallès – création d'espaces conviviaux et aires de jeux pour un montant de 5 565 € HT
- Devis FOUSSIER (VAULX EN VELIN) Reproduction de clés supplémentaires de la mairie pour un montant de 840.00 € TTC
- Monsieur BRICOLAGE (OYONNAX) achat de sous couche et peinture blanche pour le projet Graff du CSCJP pour un montant de 211,14 € TTC
- Devis GTE Détection fuites (ARBENT) recherche de fuites au centre social Jacques Prévert pour un montant de 588 € TTC
- Contrat DEF - DETECTION ELECTRONIQUE FRANCAISE (SAINT PRIEST) maintenance système de sécurité incendie à l'Espace santé des arcades pour un montant de 553.90 € TTC
- Devis DIMA sport (CHESSY) achat tapis pour Maternelle des sources pour un montant de 127.50 € TTC
- Devis BRODART 01 (OYONNAX) Ecusson Police Municipale pour un montant de 126.72 € TTC
- Devis AMAZON.FR :
  - Balance à plateaux pour l'École Maternelle des Sources pour un montant de 26.91 €

- Aimant puissant avec crochet pour un montant de 13.49 € TTC
  - Détendeur pour un montant de 76.12 € TTC
  - 1 Casque anti bruit pour un montant de 26.02 € TTC
  - 2 casques anti bruit pour un montant de 44.06 € TTC
  - 2 exemplaires de panneaux de signalisation sol glissant chevalet jaune pour un montant de 35.64 € TTC
  - Un vestiaire métallique pour le restaurant scolaire pour un montant de 323.44 € TTC
  - 3 exemplaires d'adaptateur HDMI vers VGA pour un montant de 46.84 € TTC
  - 2 Boîtes de feutres pour un montant de 27.72 € TTC
  - Magformers pour garderie Maternelle les Sources pour un montant de 37.91 € TTC
  - Jouets pour garderie Primaire Les sources pour un montant de 22.84 € TTC
  - Pictogramme Local d'entretien pour un montant de 7.76 € TTC
  - Dispositif soulageant piqûres et morsures d'insectes pour un montant de 24.99 € TTC
  - Répulsif contre les oiseaux – spirales réfléchissante – Espace santé pour un montant de 10.99 € TTC
- Acte d'engagement avec la Sté RPC (MANZIAT 01 570) – Marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire de BELLIGNAT. Tarif repas scolaire livré : 3.162 €HT / 3.336 € TTC / Tarif du repas adultes livré : 3.40 € HT / 3.587 € TTC
- Devis SARL BRISET CABRAL (GROISSIAT) réfection appartement n°6 pour un montant 1 677.60 € TTC

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité

DONNE acte à Madame le Maire, des actes de gestion définis ci-dessus dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée en application de la loi du 17 Décembre 1970.

## **2. MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS**

Rapporteur : Véronique RAVET

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter, et le cas échéant, si l'emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Mme le Maire indique qu'il y a lieu de modifier quelque peu le tableau des effectifs compte-tenu d'une modification de l'organisation des emplois au niveau scolaire. Elle propose de créer un poste d'agent d'entretien des locaux scolaires à temps non complet 30 heures.

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

- accepte la proposition, à l'unanimité

- Fixe le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué ci-dessous, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024

- Autorise le Maire à procéder aux déclarations de vacances de poste et prendre les dispositions relatives aux nominations.

| Nb de poste validés   | Grade   | Modif |
|---|---|-------|
| <b>SERVICE ADMINISTRATIF</b>  |   |       |
| 1   | Directeur Général des Services (emploi fonctionnel)                 |       |
| 1   | Attaché Principal   |       |
| 1   | Rédacteur   |       |
| 5   | Adjoint administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> classe          |       |
| 1   | Adjoints administratifs 1 <sup>ère</sup> classe                     |       |
| <b>SERVICE TECHNIQUE</b>  |   |       |
| 1   | Technicien Principal de 2de classe                                  |       |
| <b>SERVICE VOIRIE FESTIVITES BATIMENT (regroupement des 2 services)</b> |   |       |
| 1   | Agents de Maîtrise Principal  |       |
| 4   | Adjoints techniques principaux 1 <sup>ère</sup> classe              |       |
| 4   | Adjoints techniques principaux 2de classe                           |       |
| 3   | Adjoints techniques   |       |
| 1   | Ouvriers occasionnels – Saisonniers                                 |       |
| <b>SERVICE ESPACES VERTS</b>  |   |       |
| 1   | Agent de maîtrise Principal   |       |
| 3   | Adjoints techniques principaux 1 <sup>ère</sup> classe              |       |
| 3   | Adjoints techniques principaux 2 <sup>de</sup> classe               |       |
| 2   | Adjoints techniques   |       |
| 1   | Ouvriers occasionnels – Saisonniers                                 |       |
| <b>Bâtiment</b>   |   |       |
| <b>CULTURE- SPORT</b>   |   |       |
| 1   | Educateur des APS principal de 1 <sup>ère</sup> classe              |       |
| <b>SCOLAIRE / ENTRETIEN DES LOCAUX</b>                                  |   |       |
| 1   | ATSEM Principal 1 <sup>ère</sup> classe                             |       |
|   |   |       |
| 7   | Adjoints techniques principal 1 <sup>ère</sup> classe               |       |
| 3   | Adjoints techniques principal 2 <sup>de</sup> classe                |       |
| 1   | Adjoint technique de Principal de 1 <sup>ère</sup> classe – 25 H 00 |       |
| 3   | Adjoints techniques   |       |
| 0   | Adjoint technique – 30 heures                                       | +1    |
| 3   | Adjoint technique contractuels - 35 heures                          |       |
| <b>RESIDENCE DALLEX ALLOMBERT</b>                                       |   |       |
| 1   | Assistant social éducatif   |       |
| 2   | Agent social principal 1 <sup>ère</sup> classe 35 H                 |       |
| 2   | Agent social principal 2de classe 35 H                              |       |
| 1   | Agent social 2de classe 35 H  |       |
| 4   | Agent social 2de classe 28 heures                                   |       |
| <b>POLICE MUNICIPALE</b>  |   |       |
| 0   | Chef de police municipal (catégorie C)                              |       |
| 3   | Brigadier-Chef Principal  |       |
| 1   | Gardien   |       |



**Prix des prestations : 40% - Valeur technique : 60%**

Sous critère techniques :

- 20% Méthodologie d'exécution des principales prestations au vu des difficultés techniques et spécificités du site, description des moyens humains et matériels (équipe de projet proposée, organigramme, CV, rôle de chaque intervenant, ...)
- 20% Planning calendaire et phasage des travaux (compris plan de phasage), gestion de la circulation et signalisation prévue
- 10% Mesures envisagées pour l'hygiène, la sécurité, accès riverains
- 10% Provenance et qualité des fournitures proposées et liste des fournisseurs (compris fiches descriptives des fournitures)

Comme prévu dans la procédure, la commune a souhaité négocier avec les candidats du lot N° 1. Les 2 entreprises ont été invitées à optimiser leurs offres pour vendredi 5 juillet 2024 – 11 heures

Après analyse des offres, Monsieur MILLET propose au conseil Municipal d'attribuer les 2 lots de ce marché aux entreprises les mieux disantes suivantes.

|   |  |                 |
|---|--|-----------------|
| <b>Lot N° 1 - VOIRIE RESEAUX DIVERS</b> | <b>EUROVIA</b><br>ZI NORD – 2 rue de Tamas – 01 100 ARBENT | 370 853.55 € HT |
| <b>Lot N° 2 - ECLAIRAGE PUBLIC</b>      | <b>SOBECA</b><br>ZA Saint-Pierre – 01 240 LENT             | 68 708.10 € HT  |

Ces marchés doivent faire l'objet d'une délibération expresse de l'Assemblée délibérante autorisant Madame le Maire à signer les différents actes d'engagement.

Aussi, vous est-il demandé d'autoriser Madame le Maire à signer les marchés avec les entreprises désignées ci-dessus et pour les montants désignés ci-dessus,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**✂ AUTORISE Madame le Maire à intervenir à la signature des marchés avec les entreprises désignées ci-dessus et pour les montants ci-dessus mentionnés.**

---

## **5- Attribution Marché de Travaux – Aménagement du parvis de la Mairie**

**Rapporteur : Daniel MILLET**

Monsieur Daniel MILLET indique que concernant les travaux d'aménagement du parvis de la Mairie, la consultation vient d'avoir lieu avec la procédure adaptée ouverte, conformément aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé, pour publication, le 07.06.2024 et a été publié dans la **VOIX DE L'AIN**, et sur la plateforme du département de l'AIN.

La date limite de réception des offres a été fixée au **vendredi 5 Juillet 2024 – 12 Heures**

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence, la Commune a reçu 1 offre sous forme dématérialisée, celle de l'entreprise **VERDET PAYSAGES** (01 100 OYONNAX)

L'offre a été ouverte et analysée, conformément aux critères figurant au règlement de la consultation, à savoir :

Prix des prestations : 30% - Valeur technique : 70%

L'offre étant conforme au niveau technique et le tarif étant conforme à l'estimation, il est proposé au Conseil Municipal de valider l'offre de l'entreprise VERDET PAYSAGES, pour un total de 183 760.75 € HT soit **222 512.90 € TTC**

Ce marché doit faire l'objet d'une délibération expresse de l'Assemblée délibérante autorisant Madame le Maire à signer les différents actes d'engagement.

Aussi le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à signer le marché après en avoir délibéré, à l'unanimité

✂ **AUTORISE** Madame le Maire à intervenir à la signature du marché avec l'entreprises désignée ci-dessus et pour le montant désigné ci-dessus,

---

## **6- Aménagement des abords de la Mairie – Demande SUBVENTION REGION**

Rapporteur : Daniel MILLET

Monsieur Daniel MILLET indique au Conseil Municipal que les travaux d'aménagement des abords de la Mairie sont susceptibles d'être subventionnés par la région Auvergne Rhône -Alpes, dans le cadre des aides à l'investissement : **Aménager mon territoire, investir dans ma Collectivité, ma Commune ou mon EPCI**

Il demande au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire à solliciter une subvention dans ce cadre, le taux de subvention pouvant au maximum atteindre 40% de la dépenses subventionnable.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Rappelle son engagement pour ce projet et

**AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une Subvention auprès de la région Rhône-Alpes, selon le plan de financement joint.

---

## **7- MARCHE DE TRAVAUX CENTRE SOCIAL AVENANT n°1 Lots 2 – 7 et 13**

Rapporteur : Benoit VINCENT

- Vu la délibération du 31/05/2021 visée par la Sous-préfecture de NANTUA le 01.06.2021
- Vu la délibération du 03/10/2022 visée par la Sous-préfecture de NANTUA le 04.10.2022
  
- Vu l'acte d'engagement signé le 14/06/2021 entre la Commune de BELLIGNAT et l'entreprise JACQUET pour un montant de **294 854.65 € HT** – Lot 2
  
- Vu l'acte d'engagement signé le 14/06/2021 entre la Commune de BELLIGNAT et l'entreprise BRACHET-COMTET pour un montant de 158 500.00 € HT – Lot 13

Les travaux du Centre Social J. Prévert, partie ancienne, se terminent et il convient de souscrire les avenants nécessaires visant à matérialiser les modifications et suppléments effectués en cours d'exécution,

Conformément aux dispositions de l'article L. 2194-1 du code de la commande publique, Il convient donc de délibérer pour 2 lots de la façon suivante :

| Lot | Entreprise | Montant HT   | Avenant    | TOTAL        |
|-----|------------|--------------|------------|--------------|
| 2   | JACQUET    | 294 854.65 € | 9 240.45 € | 304 095.10 € |
| 13  | BRACHET    | 158 500.00 € | 3 686.25 € | 162 186.25 € |

L'économie générale du marché n'étant en aucun cas remis en cause, Monsieur Benoit VINCENT propose, d'accepter les propositions d'avenant pour les montants précités.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

**AUTORISE** Madame le Maire à signer ces avenants et toutes pièces se rattachant à ce dernier.

## **8- SIEA Modification des statuts**

**Rapporteur :** Benoit VINCENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5211-20 et L. 5211-56 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 août 2018 portant modification de certaines dispositions des statuts du SIEA ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°DE202406079 en date du 26 juin 2024 approuvant les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) ;

Vu le projet de modification des statuts annexé à la présente délibération.

Considérant la nécessité de modifier les statuts du SIEA afin de permettre l'intervention du SIEA en tant que prestataire de services dans des domaines plus étendus que ce que permet la rédaction actuelle de l'article 2.7 des statuts.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la modification des statuts du SIEA afin de permettre la réalisation de prestations de services au bénéfice des communes membres, de collectivités territoriales, d'établissements publics de coopération intercommunale, de syndicats mixtes et plus généralement de toute personne morale extérieure susceptible de pouvoir bénéficier de l'expertise du SIEA.

Cette modification porte sur l'ajout à l'article 2.7 - Mise en commun de moyens et activités accessoires – du paragraphe suivant :

*« 2.7.8. : Le SIEA pourra, à la demande d'un membre, d'une collectivité territoriale, d'un établissement public de coopération intercommunale, d'un syndicat mixte et plus généralement de toute personne morale extérieure susceptible de pouvoir bénéficier de son expertise, assurer des prestations de services se rattachant à son objet et ses compétences, dans les conditions de l'article L. 5211-56 du CGCT et sous les réserves cumulatives :*

- *Que le bénéficiaire de ladite prestation de service dispose d'un siège social domicilié sur le territoire national français ;*
- *Que cette activité demeure accessoire ;*
- *Que cette activité s'exerce dans le respect de l'application éventuelle des règles de la commande publique.*

*Une collectivité territoriale ou un autre établissement public de coopération intercommunale peut confier au SIEA dans le cadre des textes en vigueur, le soin de réaliser en son nom et pour son compte une opération sous mandat liées à ses activités.*

*La participation financière pour effectuer ces prestations comprendra les frais occasionnés par le service et les frais de structures nécessaires. »*

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **Approuve** dans leur intégralité les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA) ;
- **Autorise** Madame le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

---

## **9- SIEA Validation du schéma directeur IRVE**

**Rapporteur** : Benoit VINCENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L 2224-37 et L.5211-56 ;

Vu le code de l'énergie ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM), et notamment ses articles 64 et 68 ;

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, et notamment son article 118, modifiant l'article 64 de la loi LOM ;

Vu la délibération n°DE202402013 adoptée par le Comité Syndical du SIEA en date du 16 février 2024 modifiant la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et hybrides rechargeables ;

Vu la délibération n°DE202403043 adoptée par le Comité Syndical du SIEA en date du 23 mars 2024 relative au recours au mécanisme des fonds de concours à destination des communes membres du groupement de commandes pour l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et hybrides rechargeables ;

Vu le courrier de la Préfecture de l'Ain daté du 2 mai 2024, réceptionné par les services du SIEA, préconisant, en l'absence d'un transfert de la compétence IRVE, détenue par les communes, au SIEA, de procéder à une modification des statuts du SIEA afin de lui permettre de réaliser des prestations de services pour le compte de ses communes membres et notamment de réaliser, par ce biais, un projet de Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE), nécessaire pour bénéficier d'une réfaction accordée par la société ENEDIS sur les raccordements au réseau électrique desdites bornes de recharge ;

Vu la délibération n°20240679 du Comité Syndical du SIEA en date du 26 juin 2024 faisant part, en conséquence, de la nécessité de modifier les statuts du SIEA afin de lui permettre de réaliser des prestations de services dans les conditions prévues par l'article L. 5211-56 ;

Vu la délibération n°20240680 du Comité Syndical du SIEA en date du 26 juin 2024 par laquelle le SIEA accepte la réalisation d'une prestation de service de réalisation d'un SDIRVE pour le compte de ses communes membres ;

Vu le projet de convention de prestation de service pour l'élaboration d'un Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) annexé à la présente délibération ;

Vu le projet de Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) élaboré par le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain annexé à la présente délibération ;

Considérant le besoin prégnant d'équiper le territoire du département de l'Ain en bornes de recharges pour véhicules électriques accessibles à tous ;

Considérant que le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) définit les priorités de l'action des autorités locales afin de parvenir à une offre de recharge suffisante pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables pour le trafic local et le trafic de transit ;

Considérant le SDIRVE permettra d'uniformiser la démarche de déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques au niveau départemental et de bénéficier d'une réfaction accordée par la société ENEDIS sur les raccordements desdites infrastructures de recharges au réseau électrique ;

Considérant que suite que la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) permet l'intervention de celui-ci en tant que prestataire de services ;

Considérant que la commune de BELLIGNAT, compétente en matière d'IRVE, a sollicité le SIEA afin qu'il mette ses compétences et son expertise au profit des communes membres dans le cadre de la réalisation du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) ;

Considérant que le SIEA a élaboré le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) annexé à la présente délibération, répondant aux besoins sur son territoire de la commune de BELLIGNAT, en matière d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **Confie**, par le biais d'une prestation de service, l'élaboration du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) au Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) ;
- **Approuve**, dans son intégralité, la convention de prestation de service joint en annexe
- **Accepte** de rétribuer le SIEA pour l'élaboration du SDIRVE, d'un montant forfaitaire de 45€ HT ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer ladite convention et tout acte nécessaire à son exécution ;
- **Adopte**, sans réserve ni modifications, le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) élaboré par le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) en tant qu'il répond aux besoins du territoire de la commune de BELLIGNAT

**Autorise** Madame le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

---

## **10- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CHANTIER JEUNES Centre Social J. PREVERT**

**Rapporteur** : H. PICHON

Monsieur Hervé PICHON informe le Conseil que des activités sont programmés dans le cadre de la plateforme Été, financées en partie par la Politique de la Ville.

Comme chaque année, il est proposé de confier un chantier jeune au Centre Social Jacques Prévert, permettant ainsi de financer une partie des inscriptions des jeunes aux activités du centre ou de la plateforme été.

Monsieur PICHON propose que le chantier confié soit cette année la réalisation de la sous-couche de peinture du mur de soutènement devant le centre, qui servira de support au projet graff retenu au titre de la programmation 2024 du contrat de ville.

Monsieur PICHON propose de verser la somme de 500 € au Centre Social et Culturel, en contrepartie du travail fourni. La fourniture sera prise en charge directement par la ville.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

ACCEPTTE de verser une subvention exceptionnelle de 500 € au Centre Social et Culturel Jacques Prévert, en contrepartie de l'organisation du chantier jeunes.

DECIDE que cette somme sera prise au compte 65748 du BP 2024

---

## **11- SUBVENTION CSJP distribution 4 pages**

Rapporteur : Hervé PICHON

La Mairie confie généralement la distribution de la lettre d'information aux habitants du Pré des Saules au centre social. (*plaquettes QUATRE PAGES sur l'évolution du quartier du Pré des Saules*)

Les jeunes encadrés par les animateurs du Centre réalisent cette Mission

Afin de les dédommager et de leur permettre de participer à des actions du Centre Social et Culturel J. Prévert, Monsieur Hervé PICHON propose de verser la somme de 200 € au Centre Social et Culturel.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

ACCEPTTE de verser une subvention exceptionnelle de 200 € au Centre Social et Culturel Jacques Prévert, en contrepartie de l'organisation de cette distribution.

DECIDE que cette somme sera prise au compte 6574 du BP 2024

---

## **12- TARIF RESTAURATION SCOLAIRE**

Rapporteur : Catherine NIOGRET

Comme chaque année, il convient de délibérer sur le tarif du repas du restaurant scolaire applicable dès la rentrée scolaire prochaine.

Le prix du repas au Restaurant Scolaire est de 4.60 €, il avait fait l'objet l'année dernière d'une augmentation de 0.20 € centimes.

Ce tarif est révisé chaque année pour la rentrée scolaire.

Il est proposé d'augmenter le prix de repas dans la même proportion que l'augmentation du prix d'achat, soit 5.20% et de le passer à 4.84 € pour l'année scolaire 2024/2025

Il est rappelé que ce tarif est un tarif unique applicable dès la rentrée 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

FIXE le prix de vente du ticket à **4.84 €** pour l'année scolaire 2024.2025

---

### **13- Validation du projet d'établissement de la Résidence DALLEX- ALLOMBERT**

Rapporteur : C. GUILLAUBEZ

Madame Chantal GUILLAUBEZ présente au conseil municipal le projet d'établissement relatif à la Résidence DALLEX-ALLOMBERT, validé en Conseil de Vie Social du 11 juillet 2024.

En effet, la MARPA est soumise aux obligations régissant les établissements sociaux et médicosociaux et notamment celles de la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médicosociale.

A ce titre, en référence à l'article L. 311-8 du CASF, l'article 12 de la loi précitée précise :

*« Pour chaque établissement ou service social ou médicosocial, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. Ce projet est établi pour une durée maximale de cinq ans après consultation du Conseil de la Vie Sociale ou, le cas échéant, après mise en œuvre d'une autre forme de participation. »*

Le Conseil Municipal,  
APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité  
VALIDE le projet d'établissement présenté.

---

### **TOUR DE TABLE DES COMMISSIONS**

#### COMMISSION SOCIALE

---

Mme Chantal GUILLAUBEZ signale l'arrivée de 2 résidents à la Marpa les 15 et 22/07/2024. A ce jour plus d'appartement disponibles. Le conseil de vie sociale s'est réuni le 11/07/2024, pas de problématique majeure, nous continuons à travailler sur les points d'amélioration relevés lors de l'évaluation. Installation d'un point de ralliement en cas d'incendie – des flyers ont été distribués à tous et expliqué...des exercices d'évacuation seront à prévoir régulièrement.

CME : Clôture de l'année scolaire faite avec les résidents à la Marpa lors d'un repas : Moment très convivial apprécié de tous, enfants comme résidents.

Madame Chantal GUILLAUBEZ présente aussi le Projet du CLIC « Bien vieillir dans son quartier », réalisé dans le cadre du contrat de ville et en partenariat avec le centre social. Objectif : favoriser l'accès équitable aux services existants et aux droits pour un Public « personnes âgées de plus de 60 ans des quartiers prioritaires » . Le projet comprend des rencontres thématiques, autour d'un café, une fois par mois, entre les citoyens et les partenaires sociaux.

**Les « cafés des seniors » sont mis en place sur OYONNAX et BELLIGNAT**, Salle des Familles Bellignat 9h30-12h30, Centre Social Ouest d'Oyonnax les après-midi de 13h30-16h00:

- Vendredi 13/09 : AMENAGEMENT - ADAPTATION DU DOMICILE
- Vendredi 11/10 : ACCES AUX DROITS ET AUX SERVICES
- Vendredi 08/11 : MAINTIEN A DOMICILE
- Vendredi 13/12 : ACCES AUX SOINS

Le centre social quant à lui accueille de nombreux enfants et jeunes pendant ces vacances, grâce à une programmation riche et variée et à la plateforme été qui regroupe les jeunes des différents centres sociaux du bassin.

Relai Petite Enfance : Début mai, prise de fonction d'Alexandra DELORME à 50% - a rencontré les assistantes maternelles des communes adhérentes ( à BELLIGNAT plus que 3 ) – itinérance à partir de septembre.

---

#### SCOLAIRE

Catherine NIOGRET indique que la remise des livres aux futurs 6<sup>ème</sup> a été faite lors de la kermesse, ou à l'école pour les absents. De nouvelles élections du CME sont à organiser en fin d'année pour renouveler les membres.

⇒ Remerciement de Mme le Maire à Eric, Catherine, Carlos et Martine pour leur investissement auprès des jeunes.

---

#### URBANISME - ENIRONNEMENT

Benoit VINCENT fait un bref compte-rendu des chantiers « Aménagements urbains » en cours de réception et de la difficulté pour la levée des réserves.

Il informe le conseil Municipal du travail mené au niveau de HBA à suivre au niveau communal, concernant le PLUih. Il s'agit de travailler des perspectives à 10ans avec les contraintes législatives ou techniques, etc.... Dernière phase de validation des projets communaux avant l'arrêt du PLU h prévu en octobre 2024. Réception d'une 1<sup>ère</sup> version de **notre cahier communal** qui intègre :

- Les objectifs de la commune
- Les OAP
- Le zonage

Benoit VINCENT rappelle au conseil que les Aménagements communaux à l'arrière de Vallès, prévus cette année devraient débutés à l'automne. Les aménagements issus des concertations sont en cours de chiffrage avant validation.

---

#### FINANCES - BUDGET

Mme Véronique PITTION indique que les grosses dépenses d'investissement ne sont pas encore arrivées.

Dépenses réalisées : Remboursement emprunt, Coloration façade, prise de recharge pour le véhicule électrique financé dans le cadre de la publicité, Rachat du minibus, Rampe de la police municipale, Travaux CSJP, Campagne de voirie : 798 351 €

En fonctionnement, pas de dépassement – Vigilance sur chapitre 11.

Pas de nécessité de renouveler la ligne de trésorerie prévue habituellement, qui arrive à échéance le 12.09.2024. Il n'y sera fait recours que si nécessaire.

### TRAVAUX

---

Daniel MILLET rappelle que les travaux dans les écoles sont en cours : Primaire sources 1 classe qui sera terminée pour fin 26.07.2024. Rénovation Appartement n° 6 à la Marpa.

Travaux voirie prévus : 1 chambre de tirage rue des écluses – drainage au lotissement la fontanelle – réfection au niveau d'un espace-vert (buisson) Rue du quart. Une intervention aussi à prévoir impasse du Bouchet.

Il indique que les travaux de la Rue stade, vont bien démarrer en septembre mais que pour ce qui concerne le parvis Mairie, il propose de reporter. Le délai de livraison des pierres risque de poser problème pour le bon déroulement du chantier => afin de ne pas démarrer en hiver, la décision est prise de reporter à mi-mars pour fin travaux mi- juin 2025.

### CULTRE SPORT FESTIVITES

---

Hervé PICHON indique que le « Petit Renouillu » est en cours de finalisation pour impression semaine prochaine et distribution.

Il indique que pour la fête patronale, il y aura 1 char supplémentaire (Merci à Thierry Perdrix) et 2 camions de pompier. Décoration des chars prévues Jeudi après-midi. Les bénévoles sont les bienvenus.

Il indique aussi avoir reçu la demande d'un groupe de jeunes seniors souhaitant avoir accès au stade municipal pour jouer régulièrement. Feu vert leur a été donné car pas de place au sein du PVFC pour les accueillir et accord des vétérans pour partage du terrain. C'est une opportunité pour refaire vivre le stade...=> Création d'une association et convention à travailler

Hervé PICHON rappelle quelques dates à retenir dès la rentrée :

- Dimanche 01/09/2024 Montée de la combe au noir
- Vendredi 6/09/2024 à 19 Inauguration véhicule électrique
- Samedi 7/09/2024 - forum des associations, à la Marpa sur le même format qu'habituellement.

Mme le Maire souhaite à tous de très bonnes vacances

---

Le Secrétaire de séance,  
Carlos CERQUEIRA



Le Maire,  
V. RAVET

